



MAUCHAMPS

République Française

Compte-rendu DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt et une heure, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thomas GONSARD, Maire.

Etaient présents : Mesdames Christelle GRIMA, , Roselyne PERENNOU, , Véronique CHEVALIER, Soizic LARCHER et Messieurs Jackie BURON, Dominique FEVRIER, Thomas GONSARD, Patrick NEGRE, Fidel REYES.

Etaient absents excusés : Morgan LARCHER et Nicole DIARD

Pouvoirs : Morgan LARCHER à Soizic LARCHER et Nicole DIARD à Christelle GRIMA

9 conseillers présents, le quorum est atteint.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Patrick NEGRE

Conseillers en exercice : 11 – Présents : 9 – Votants : 11

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du précédent compte rendu
- 2) Convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale
- 3) Modification des statuts de la CCEJR
- 4) Convention avec l'association « Le jumelage de Mauchamps »
- 5) Demande de subvention
- 6) Suppression d'un poste d'agent administratif
- 7) Renouvellement du contrat d'agent d'animation
- 8) Questions diverses



MAUCHAMPS

République Française

En préambule à ce conseil, M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des dossiers qu'il suit. Il invite ensuite les conseillers à en faire de même pour leurs délégations ou commissions communales et communautaires. Les informations données sont recueillies dans le tableau suivant :

<p>Maire Urbanisme, finances</p>	<p><u>Au niveau de la CCEJR :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● plan vélo : proposition de modification de la piste cyclable prévue. Celle-ci devait passer par le pont de la N20. Il est proposé qu'elle passe par la route des paramoteurs pour rejoindre les 5 fermes puis la gare de Chamarande. <p><u>Au niveau communal :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Commission urbanisme : Dans le lotissement de la Guérinière, obtention d'un traitement des eaux de pluie sans rejet dans les systèmes existants par la création d'une mare dans l'emprise du projet. La question de la rétrocession de la voirie sera étudiée en commission afin de bien prendre en considération toutes les conséquences de ce choix.● Délivrance des PC : aucun suivi sérieux de l'association des bâtiments de France, des réponses aberrantes envoyées directement au pétitionnaire qui créent de nombreuses difficultés à gérer avec parfois une absence de solution.● Elections municipales : besoin de beaucoup de bénévoles (jour J, protocole, mise ne place...), merci à eux● Extension de la base : bornage contradictoire de la parcelle effectué, installation de panneaux de circulation effectuée, fouilles archéologiques complémentaires retardant le projet de 3 ou 4 mois demandées par l'INRAP● Siredom : obtention de 8 composteurs + formation● Aire de jeux : installation reportée à fin juillet à cause des retards d'approvisionnement de matières premières chez le fabricant● fibre : discussions engagées avec Essonne Numérique pour le Clos de la Ferme et un administré qui rencontrent des difficultés de raccordement
<p>1^{er} adjoint Administration, finances</p>	<p><u>Au niveau de la CCEJR :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Commission Finances : suivi des comptes de gestion et des comptes administratifs <p><u>Au niveau communal :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● poursuite de la réorganisation administrative et mise en place des réformes obligatoires à partir de janvier 2022● évolution des différentes procédures de déclarations sociales
<p>2^{ème} adjoint Adjoint aux travaux et à l'aménagement</p>	<p><u>Au niveau de la CCEJR :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Voirie : pas de nouveauté, les enveloppes sont renouvelées <p><u>Au niveau communal :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Bilan sur les travaux de voirie : globalement satisfaisant mais 2 ou 3 points à corriger avec l'entreprise qui a réalisé les travaux (écoulement des eaux en aval du cimetière, marquage au sol + défaut de travaux 2019 à l'entrée du village)● Eclairage électrique : poteau supplémentaire, remerciements à un Campusien qui a prêté une nacelle● Bilan de la matinée travaux-bénévoles : merci aux bénévoles nombreux qui ont permis la réalisation de plusieurs petits travaux permettant économie et convivialité



MAUCHAMPS

République Française

	<ul style="list-style-type: none"> ● Etude et devis nécessaires aux demandes de subvention pour les accès PMR ● Matériel : la balayeuse arrivera fin juillet, tracteur tondeuse en panne (en attente de devis) ● Rats : nouvelle diffusion sur papier à part avec coordonnées de Jacky
<p>3^{ème} adjoint Adjoint à la sécurité, à l'environnement, et aux devoirs de mémoire</p>	<p><u>Au niveau de la CCEJR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● vidéoprotection : lancement d'une étude intégrant les nouveaux éléments des communes comme la coupure la nuit de l'éclairage public <p><u>Au niveau communal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● rappel OTV ● questionnaire en cours de dépouillement ● marché alimentaire vacances, reprise le 5/09 + distribution flyers ● Stèle commémorative : inauguration le 18 septembre matin
<p>Commission COMMUNICATION M. Fidel Reyes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● réflexion sur un journal de village (1 à 2 fois par an) en complément de la note d'information mensuelle, conception d'une trame ● site internet : en cours de conception, dépendant du timing des bénévoles, les élus manquant de compétences numériques
<p>Commission LOISIRS- Animations Mme Roselyne PERENNOU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● soirée foot Portugal-France réussie ● brocante : l'association Mauchamps Loisirs ne souhaite pas organiser la brocante, la municipalité essaiera de mettre en place un vide grenier.
<p>Commission Environnement Cadre de vie M. Patrick NEGRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Bilan positif de l'opération Essonne Verte Essonne Propre ● Bilan positif du marché hebdomadaire et poursuite prévue dès septembre en continuant à prospecter des étals éphémères ● chasse aux dépôts sauvages : un véritable fléau, l'évacuation du dernier (tôles amiantées) se trouvant sur un chemin mitoyen avec St Sulpice de Favières, sera financièrement assumée par les deux communes
<p>Commission AFFAIRES SCOLAIRES Mme Véronique CHEVALIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseil d'école Maternelle : changement dans l'équipe pédagogique suite au départ en retraite de Mme MARBOT, ● Conseil d'école Elémentaire : Difficultés avec le transport scolaire des enfants du foyer de la Briche, nouveau parcours à l'étude
<p>CCAS Mme Nicole DIARD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● actions en cas de plan canicule établies ● information ciblée personnes âgées à venir
<p>Transport Sud Essonne Mme Soizic LARCHER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Demande d'un bus plus petit que le double essieu actuel et travail sur la mise en sécurité (arrêts de bus, formation des accompagnateurs...)
<p>Commission de révision des listes électorales Mme Morgan LARCHER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Nomination de M. MOUTAY comme suppléant à M. CHEMIT ● Prévoir la demande pour la nomination d'un suppléant à M. THOMAS ● devra se réunir au dernier trimestre 2021 en vue d'une mise à jour approfondie de notre liste électorale.



MAUCHAMPS

République Française

M. le Maire félicite tous les membres du conseil municipal car la commune de Mauchamps a été représentée dans toutes les instances où elle possède des sièges à l'exception d'une commission communautaire, un bureau communautaire et un comité syndical.

Pour information, Mauchamps participe à 12 commissions communautaires, 1 conseil communautaire, 5 comités syndicaux et 2 conseils d'école qui se réunissent une à trois fois par trimestre, et un bureau communautaire qui se réunit chaque semaine.

M. le Maire indique qu'il souhaite que l'engagement des élus se poursuive avec autant d'implication et de sérieux.

1/ Approbation du précédent compte-rendu de conseil municipal

Les membres du conseil n'ayant pas formulé de remarques, M. le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021.

2/ Convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale Intercommunale

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la commune et la communauté de communes Entre Juine et Renarde pour la mise à disposition d'agents de la police municipale Intercommunale.

M. le Maire détaille ensuite le contenu de cette convention puis précise qu'il peut répondre aux questions.

M. le Maire propose ensuite de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la proposition de convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale Intercommunale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale Intercommunale.

3/ Modification des statuts de la CCEJR

M. le Maire explique que le conseil communautaire de la CCEJR a validé le 26 mai 2021 la modification des statuts de la Communauté de Communes et que cette modification est, selon la demande de la Préfecture, soumise à approbation par les conseils municipaux des 16 communes du territoire.

M. le Maire détaille ensuite le contenu de cette modification des statuts de la CCEJR portant sur :

- le transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public »
- le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au sens de l'article L.226-1 du CGCT



MAUCHAMPS

République Française

- le retrait de la définition des intérêts communautaires des statuts de la CCEJR
- la redéfinition des compétences obligatoires en matière « d'aménagement de l'espace communautaire », « de développement économique », « de GEMAPI », « de création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » et « d'assainissement des eaux usées »
- la redéfinition des compétences supplémentaires en matière « de protection et mise en valeur de l'environnement », « de politique du logement et cadre de vie », « de développement d'actions à caractère culturel », « d'organisation et fonctionnement du service public de la distribution d'électricité », « d'aménagement numérique », « d'animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » et « de création, gestion et entretien de l'éclairage public.

M. le Maire laisse la parole aux élus pour toutes questions puis propose de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : Mme GRIMA, Mme. DIARD, Mme PERENNOU)

EMET un avis favorable à l'ensemble des modifications des statuts de la CCEJR voté en conseil communautaire le 26 mai 2021.

4/ Convention avec l'association « Le jumelage de Mauchamps »

M. le Maire explique que Mauchamps est jumelé avec le village HOSSKIRCH en Allemagne depuis une délibération du conseil municipal du 28 septembre 1984 et que le serment de jumelage date du 13 juin 1987. Il informe ensuite que la commune mandate l'association « Le jumelage MAUCHAMPS – HOSSKIRCH » pour mettre en œuvre les activités liées au jumelage. C'est pourquoi une convention lie la commune et l'association.

M. le Maire précise que depuis un an, il échange régulièrement avec les membres du bureau de l'association dans le but d'élaborer des pistes de redynamisation de l'association. Dans cette perspective, des modifications de la convention ont été élaborées et sont soumises au conseil ce soir. De plus cette convention se termine à chaque fin de mandature municipale. Il est donc nécessaire que le conseil délibère ce soir pour acter d'une nouvelle convention pour le mandat 2020-2026.

M. le Maire explique alors le contenu de la convention puis se tient disponible pour répondre aux questions du conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter la proposition de convention entre la commune de MAUCHAMPS et L'association « Le jumelage de MAUCHAMPS – HOSSKIRCH ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de MAUCHAMPS et L'association « Le jumelage de MAUCHAMPS – HOSSKIRCH ».



MAUCHAMPS

République Française

5/ Demande de subvention

M. le Maire informe qu'il a fait une demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) complémentaire à celle qu'il a déjà effectuée dans le cadre du plan de relance. Il propose que celle-ci soit fléchée « accessibilité PMR – commune de Mauchamps ».

Il explique que des premiers devis ont été réalisés pour fixer le montant de la demande de subvention dans le cadre de cette DSIL. Il détaille ensuite le financement comme suit :

Il précise que :

- le montant des travaux d'isolation intérieur, de modification des ouvertures (mairie/WC) et de reprise des sols intérieur et extérieur s'élève à 63 900€ HT,
- le montant du remplacement des ouvrants est de 9 900€ HT (11 900€ TTC),
- le montant de l'étude « diagnostic pour l'accessibilité des ERP de la ville de Mauchamps » s'élève à 1200€ HT.

Il précise ensuite le calendrier prévisionnel :

DURÉE : 18 mois

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION : novembre 2021

FIN D'EXÉCUTION PRÉVUE : juin 2022

M. le Maire propose le financement suivant :

Montant total de l'opération :	75 000 € HT (extension et réhabilitation)
Subvention DSIL 2021 :	52 500 €
Autofinancement commune :	17 500 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DSIL 2021, d'un montant de 52 500€ pour les travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	75 000 € HT (rénovation énergétique et accessibilité PMR)
Subvention DSIL 2021 :	52 500 €
Autofinancement commune :	17 500 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DSIL 2021 pour les travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune de Mauchamps.



MAUCHAMPS

République Française

6/ Suppression d'un poste d'agent administratif à taux plein

M. le Maire laisse la parole à Mme la 1^{ère} adjointe, Christelle GRIMA.

Mme GRIMA explique qu'il y a actuellement deux postes ouverts d'agent administratif : un de 35h et un de 21h. Elle propose de supprimer le poste d'agent administratif de 35heures dont l'agent est actuellement en disponibilité depuis plus de 18 mois. Elle précise que ce poste n'est pas utile par rapport aux besoins de la commune. De plus, le conserver pourrait nous amener à embaucher un fonctionnaire en recherche de poste.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'agent administratif à taux plein (35 heures).

7/ Renouvellement du contrat d'agent d'animation

M. le Maire laisse la parole à Mme la 1^{ère} adjointe.

Afin de conserver le service fourni aux parents de Mauchamps (garderie du matin et du soir), Mme GRIMA propose le renouvellement à l'identique du contrat de l'agent d'animation. Ce contrat couvrira la période du 1/09/2021 au 31/08/2022.

Aucune question n'étant posée, M. le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler à l'identique le contrat d'agent d'animation.

8/ Questions diverses

M. le Maire indique qu'il n'a reçu aucune question diverse.

La séance est levée à 21h40.